



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5298

Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb et Mme Karine Dognin-Sauze, pour une mission à Davos (Suisse) du 21 au 23 janvier 2020

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5298 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GERARD COLLOMB
ET MME KARINE DOGNIN-SAUZE, POUR UNE MISSION A
DAVOS (SUISSE) DU 21 AU 23 JANVIER 2020
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation menée par M. Gérard Collomb, se rendra à Davos (Suisse) du 21 au 23 janvier 2020.

Mme Karine Dognin-Sauze, 2^e Adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, est invitée à prendre part à cette délégation également composée de techniciens.

En janvier 2019, une lettre d'intention pour une Alliance quadripartite Lyon-Francfort-Canton a été signée par les deux maires de Lyon et Francfort MM Gérard Collomb et Peter Feldmann ; le Président de la Métropole David Kimelfeld et le Maire de Canton, M. Wen Guohui.

L'intention est de renforcer les échanges multilatéraux entre les quatre collectivités historiquement partenaires.

Les domaines de coopération ciblés sont les suivants :

- Développement économique, en particulier les politiques de promotion et d'attractivité du territoire ;
- Foires et salons ;
- Science, technologie et innovation ;
- Culture ;
- Sport ;
- Éducation.

Les quatre collectivités s'engagent à faire vivre cet accord autour de quelques projets concrets à la croisée des intérêts et des enjeux de chaque territoire.

Dans ce contexte une invitation a été lancée par le Maire de Francfort et le Président de l'agence internationale économique de la région métropolitaine de Francfort (FranfurthRheinMain GmbH) au Maire de Lyon en faveur de la promotion des trois territoires à l'occasion du Forum économique de Davos en janvier 2020 lors de la soirée « Frankfurt meets Davos » le 22 Janvier 2019.

Le Maire de Canton invite également ses homologues à participer à une table ronde sur l'alliance Canton/Lyon/Francfort où les trois maires prendront la parole.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les

frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

N'étant pas en mesure, à ce jour, de communiquer l'ensemble des éléments de ce déplacement, il vous est proposé de prendre acte de ce déplacement à venir dans l'attente d'une délibération appelée à en préciser les modalités de détail.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prend acte qu'un déplacement est projeté à Davos du 21 au 23 janvier 2020. Il sera appelé à délibérer dès que le périmètre exact de la mission sera défini.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.
- 3- Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2020 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 020 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE